

CHAMPFROMIER - CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du vendredi 16 septembre 2022, à 18 H 00, sous la présidence de M. Jacques VIALON, Maire.

Présents : Mmes, Ms Jacques VIALON, Maire ; Ludovic BOUZON, Maryvonne ETALLAZ, Adjoints ; Béatrice MONTORO, Yoann FALABREGUE, Stéphanie ROCCATI, Christine MARTIN, Carole PERRIER, Gwendoline MILET, Aurélie BERNASCONI, Éric VALMAS, Robin ZARUCCHI, Conseillers.

Absents représentés : Gilles FAVRE par Jacques VIALON, Jean-Charles TODESCHINI par Aurélie BERNASCONI, Gwendoline MILET par Jérémy BERTEAUX.

M. Robin ZARUCCHI a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu des délégations du Maire

Dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal a consentie, le Maire rend compte des affaires qu'il a traitées :

❖ ...

Délibérations

- ❖ Accepte l'annulation de la délibération n°DEL2022_041 relative à la vente de la parcelle cadastrée AB n°257 à M. Ludovic MARQUES et Mme Maïté MARQUES JACQUILLET et autorise M. le Maire à remettre disponible à la vente la parcelle cadastrée AB n°257.
- ❖ Accepte l'annulation de la délibération n°DEL2022_042 du 17 juin 2022 autorisant la transmission du bail du Bar de la Fontaine à M. Ludovic MARQUES et Mme Maïté MARQUES JACQUILLET.
- ❖ Décide l'achat d'un bon cadeau à l'Auberge du Pont des Pierres d'une valeur de 120 euros TTC et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.
- ❖ Accepte l'octroi d'un passage et donc la constitution d'un droit de passage au profit de l'acquéreur aux parcelles AB n°649 et AB n°651 sur la parcelle AB n°650.

Les délibérations précitées ont été votées à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

- ❖ Décide d'accepter l'admission en non-valeur sur le budget général de la somme de 39,36 euros de M. et Mme Karaasla BOUKHELIFI BRICE pour 12 euros, de M. Marcelle FOURCAULT pour 0,5 euros, de M. Bernard NICOLLET pour 0,09 euros, M. Tali SERRUYA pour 26,52 euros et de M. Didier TOURNIER pour 0,25 euros car il constate l'irrecouvrabilité de cette somme
Dit que la dépense sera imputée au compte 6541 de l'exercice 2022.
Décide de refuser l'admission en non-valeur, sur le budget général de la somme de 728,79 euros de M. Robert DEBRIFFE pour 28 euros, de M. Félix DUCRET pour 89,35 euros, M. Hervé SEC pour 25 euros, de M. Jérémy JOUBERT pour 135,96 euros, de M. Haci GURSOY pour 362,26 euros, M. A. GODIN pour 88,22 euros car il estime qu'il existe encore des moyens afin d'obtenir le paiement de ces sommes.

La délibération précitée a été votée avec 14 voix pour et 1 contre.

- ❖ Accepte les termes de la convention entre le Département de l'Ain et la commune de Champfromier fixant les engagements respectifs des deux parties concernant l'aménagement d'une écluse et de cheminements piétonniers du Pont d'Enfer sur la Route Départementale n°14.

La délibération précitée a été votée avec 13 voix pour et 2 abstentions.

- ❖ Décide d'accorder, au titre de 2022, une subvention d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) au profit de l'association LES JEUNES DE CHAMPFRO.
- ❖ Décide d'accorder, au titre de 2022, une subvention d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) au profit de l'association DEUX COLIBRIS SUR UN BAOBAB.
- ❖ Autorise la vente de la parcelle cadastrée AB n°257 d'une superficie de 1 449 m² à M. Antoine CHAPUIS, Mme Adeline FIORENTINI, M. Romain KOLLY et Mme Claire DEMOND, moyennant le prix de 98 532,00 euros, en précisant que la Commune n'est pas assujettie à la TVA pour cette opération, Dit que les frais de notaire occasionnés par cette vente seront à la charge des acquéreurs, Dit que sans signature de compromis ou réitération écrite de la demande de réservation de la parcelle AB n° 257 au 31 décembre 2022 la commune pourra procéder à la remise en vente de ladite parcelle après en avoir informé les intéressés, Donne pouvoir à M. le Maire pour signer, au nom de la commune, le compromis de vente ainsi que tous autres actes à intervenir

Les délibérations précitées ont été votées à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Commission administration financière

- ❖ Point sur la situation budgétaire.

Commission administration technique

Une réunion de la commission travaux s'est tenue le 14 septembre 2022.

- ❖ Travaux réalisés :
 - Créations trottoirs sur Pont d'Enfer par l'entreprise SOCATRA :
 - Suite aux remarques des conseillers, un grillage de protection sera ajouté côté Volferine.
 - Poursuite sécurisation ancienne scierie par DUPERIER TP ;
 - Point à temps des voies communales par COLAS ;
 - Déploiement fibre optique par Axione ;
 - Place de la mairie : pose d'une protection sur les grilles par l'équipe technique et l'adjoint aux travaux ;
 - Mise en service du poteau incendie du hameau de Communal chemin du Sapin.
- ❖ Travaux en cours :
 - Aménagement autour du lavoir de Monnetier-Le Crêt en places de stationnement ;
 - Rénovation appartement de la mairie :
 - Remplacement chauffage par LANCIA ;
 - Mise aux normes électrique par TECH'ELEC.

- ❖ Travaux à venir :
 - Accessibilité bâtiment mairie-école : réception des offres par voie dématérialisée, en cours d'analyse par le cabinet Atelier B ;
 - Création d'une zone limitée à 30 km/h dans le centre du village (de l'entrée du village côté Chézery-Forens jusqu'à l'ancien hôtel Tournier englobant la rue Sous-Massan) : installation des panneaux, marquage au sol,...
 - Projet d'installation d'un parc aménagé pour les enfants sur le terrain derrière l'agence postale : la commission en charge de ce projet doit se réunir prochainement ;
 - Remplacement du portail du garage de la boucherie et création d'une porte de service ;
 - Réfection peinture du portail du cimetière ;
 - Sablage et traitement porte de l'église ;
 - Finition DECI hameau de Monnetier ;
 - Entretien du chemin de la Combe Jean.

- ❖ Travaux à venir avec prise en charge par assurance :
 - Réparation du mur de la place de la Fontaine ;
 - Réparation case à poubelles rue de la Chapelle ;
 - Remplacement lampadaire du rond-point de l'entrée du Village.

Commission administration civile

- ❖ Fête du village :
 - Bon retour : les 9 associations participantes sont satisfaites et ont de nouvelles idées pour l'édition 2023 ;
 - Une commande de gobelets réutilisables floqués du logo de Champfromier est à prévoir.

- ❖ Rentrée scolaire 2022-2023 :
 - Une augmentation du nombre d'élèves a été enregistrée qui porte le nombre à 70.
 - Les inscriptions à la cantine périscolaire ont également augmenté ; 30 élèves en moyenne par jour sont présents. La question du nombre de places disponibles dans le local de restauration scolaire se pose. Une surveillance du nombre d'inscription est apportée pour anticiper cette problématique. La recherche d'un renfort de personnel de cantine est relancée.

- ❖ AG sou des écoles du 02/09/2022 :
 - Présentation du nouveau bureau de l'association ;
 - Demande d'une boîte aux lettres extérieure : une boîte aux lettres sera installée par la mairie à l'ancien emplacement de la boîte aux lettres cantine.

- ❖ AG de CHAMPFRO'GYM du 02/09/2022 :
 - Bureau de l'association inchangé ;
 - Question de la présidente quant à la disponibilité de la salle des fêtes pendant les travaux d'accessibilité prévus en 2023 ou 2024 : la salle de motricité pourrait être mise à disposition le temps des travaux. A étudier.

- ❖ Repas des aînés le 23/10/2022 à la salle des fêtes :
 - Les personnes de 70 ans et plus qui habitent le village ou possèdent une résidence secondaire sur la commune sont conviées à ce repas ;
 - Inscriptions jusqu'au 12 octobre possibles en mairie ;
 - Les repas seront préparés et servis par le Traiteur JORDAN de Valserhône.

Commission administration urbanisme

Une réunion de la commission urbanisme s'est tenue le 12 septembre 2022.

- Dossiers d'Urbanisme

- Déclarations préalables :
 - Madame GAUCHER Françoise : Création d'un abri voiture en prolongement d'un toit existant, parcelle cadastrée C 1363, 926 route de Monnetier ;
 - Madame Sabrina CASIMIRIUS : Création muret et pilier pour installation d'un portail motorisé, parcelle cadastrée D 1612, chemin du Niezelet ;
 - Madame Nathalie TURPIN : Modification d'une ouverture en façade, parcelle cadastrée AC 275, 209 rue de l'Eglise ;
 - Monsieur Thomas DUCRET : Rénovation complète d'une maison d'habitation, parcelle cadastrée AB 13, 223 route du Bordaz ;
 - Monsieur Alexandre ETALLAZ : Installation grillage et portail, parcelle cadastrée D 1611, chemin du Niezelet.
- Permis de construire :
 - Monsieur Mehdi COUEDEL : Construction maison individuelle, parcelles cadastrées AB 333 et 334, rue du Champ du Pont ;
 - Monsieur Éric RAYMOND : Construction d'une maison individuelle, parcelle cadastrée AC 350, rue de l'Eglise.

Le projet de permis de construire pour les travaux d'accessibilité du bâtiment de la salle des fêtes, établi par Atelier B, a été présenté aux membres du conseil municipal. Aucune remarque n'a été émise pour ce projet.

Sujets et informations divers :

- ❖ Opération « La nuit est belle » du 23 septembre 2022 menée par le Grand Genève : toutes les informations ont été transmises au SIEA pour extinction des éclairages publics ;
- ❖ Présentation du courrier de Mme Catherine GROSREY du 25/07/2022 relatif au projet du Pôle médical de Valserhône : des précisions des élus ont été apportées selon les renseignements données par des élus de la CCPB. Une réponse à Mme GROSREY sera faite par M. le Maire ;
- ❖ Courrier de CCPB pour aménagement de terrains familiaux : sollicitation de la commune pour des terrains constructibles susceptibles d'accueillir des gens du voyage en voie de sédentarisation. Une réponse négative sera donnée, aucun terrain n'étant disponible à Champfromier ;
- ❖ Une journée plantation organisée en lien avec l'ONF est proposée aux élèves de l'école de Champfromier : le matin du 21 octobre les élèves de maternelles et de primaires seront transportés en bus (pris en charge par la mairie) au lieu-dit Pré Grevet pour planter 300 plantons. A cette occasion, l'agent ONF, Antoine ANASTASIE, sensibilisera les enfants au monde sylvoicole ;
- ❖ Un correspondant Incendie et Secours doit être désigné parmi les membres du conseil municipal : M. Ludovic BOUZON, 1^{er} adjoint au maire, est nommé.
- ❖ Présentation du courrier de la MAM (Maison des Assistantes Maternelles) du 09/09/2022 concernant la consommation électrique élevée du local : le chauffage au sol doit être à l'origine de cette consommation. L'intervention d'un électricien sera proposée dans un premier temps afin de contrôler l'installation et de trouver des solutions.

Séance levée à 22h10.